



GUIDE DES VENDEURS

Relance des activités de courtage immobilier - COVID-19

En vigueur dans la province de Québec dès le 11 mai 2020. Ces recommandations sont sujettes à changements selon le progrès de la Santé publique à éradiquer la pandémie de COVID-19.

Royal LePage a à cœur la santé et la sécurité des communautés qu'elle dessert et continue de mettre à la disposition de ses agences et courtiers des ressources et de l'information fiable qui reflète les recommandations de la Santé publique. Voici un guide de pratiques exemplaires que nous vous invitons à suivre pour protéger de manière optimale votre santé dans le cadre d'une transaction immobilière.

Recommandations aux vendeurs lors de visites de propriétés

1. Afin d'assurer la sécurité de tous, veuillez remplir le formulaire d'attestation de l'état de santé lié à la COVID-19 avant chaque visite. Ce document provient de l'Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec (OACIQ) et vous sera remis par votre courtier immobilier à chaque visite.
2. Toute forme de visite libre est fortement déconseillée.
3. Assurez-vous de respecter les directives d'hygiène émises par les autorités publiques.
4. Assurez-vous de bien laver vos mains et de désinfecter toutes les surfaces de contact avec un savon ou un désinfectant approuvé par Santé Canada, avant et après chaque visite. Votre courtier immobilier sera aussi responsable de désinfecter les surfaces s'il y a lieu, qui auront été utilisées durant la ou les visite(s).
5. Il est fortement recommandé aux occupants de ne pas être présents lors d'une visite. Ainsi, vous et votre famille devriez quitter les lieux.
6. Assurez-vous de conserver une distance de 2 mètres entre chaque individu en toute circonstance.
7. Afin d'éviter tout contact possible, veuillez ouvrir vos portes, vos armoires, vos interrupteurs, vos garde-robes, vos pièces de rangement et autres avant chaque visite.
8. Si possible, veuillez aérer votre propriété 30 minutes avant et après chaque visite.
9. Vous devez respecter les consignes données par votre courtier immobilier.
10. Si vous avez des craintes ou des questionnements, veuillez en faire part à votre courtier immobilier.